

juin 2012

*Jean-Henri Compère : Président*



Voici donc que se termine cette saison. J'espère qu'elle fût des plus agréables, des plus instructives, des plus épanouissantes, des plus ludiques, des plus rémunératrices pour vous.

Que vous dire de cette saison à l'Union sinon qu'elle a connu des hauts et des bas.

Les points les plus forts que je retiendrai sont, la volonté de tous ses administrateurs d'insuffler un nouveau vent à cette vénérable mais un peu trop ronronnante maison, la création d'une fondation "Union des Artistes" qui est en bonne voie, le nouveau site qui sera mis en ligne à la rentrée, que l'Union devienne un acteur incontournable dans le paysage audiovisuel et théâtral pour la défense morale de nos membres et enfin, l'ouverture aux membres de nos groupes de travail.

Mais c'est là aussi que le bas blesse. Nous nous efforçons de rendre l'Union plus attractive, plus interactive, à rendre nos membres plus impliqués dans l'association mais force m'est de constater qu'à part quatre ou cinq réponses positives, c'est un peu le vide.

Je voudrais que vous me disiez exactement ce que l'Union doit être pour vous, ce que vous venez y faire, et comment vous êtes prêts à vous investir pour elle. S'inscrire à l'Union ne doit pas se faire pour faire plaisir à l'un ou à l'autre, cela ne doit pas non plus être un alibi philanthropique ou un investissement pour une éventuelle allocation trimestrielle à la fin de vos carrières. Il faut que cela devienne un outil efficace pour aider, soutenir et défendre nos professions et nos membres. Un outil dynamique d'entraide, de services et de conseils où chacun s'investit pour le bien de tous.

Franchement, le conseil d'administration se sent un peu seul. Pourtant on essaie d'avoir des idées, on vous propose des pistes pour que vous puissiez être des membres actifs et que vous puissiez vous investir dans les décisions de l'Union mais le résultat est un peu décourageant.

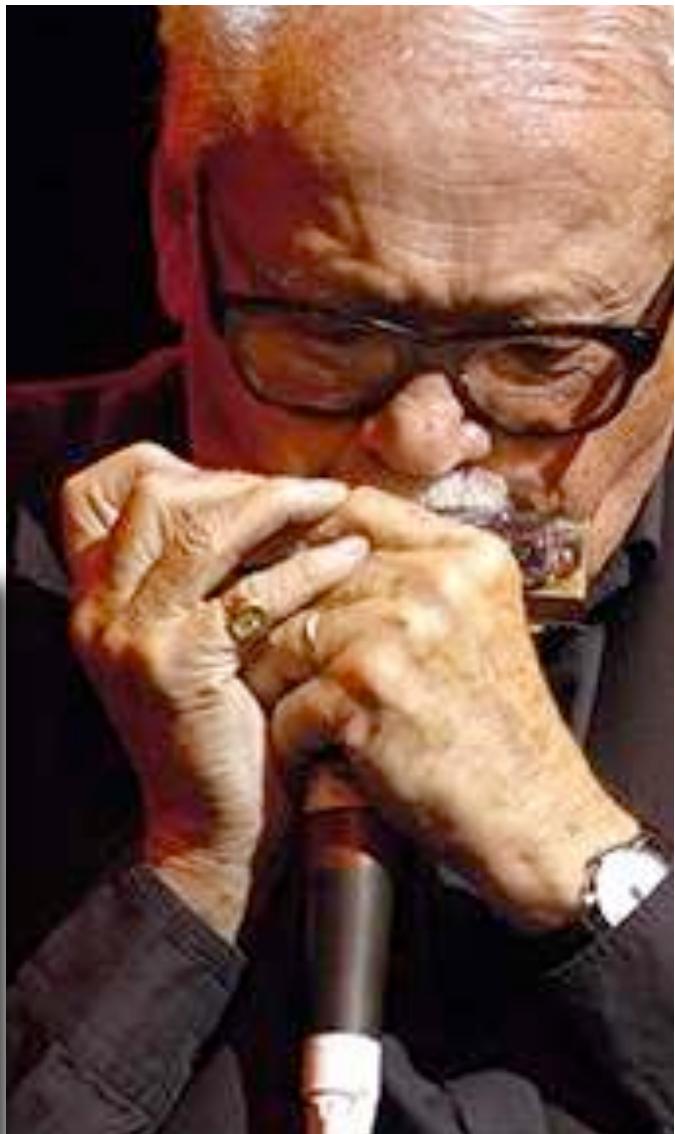
Je vous remets dans le bulletin les différentes propositions de groupes de travail, vous savez ce qui vous reste à faire.

Pour le reste, je tiens à remercier particulièrement Jeannine Rolane pour tous les textes fort instructifs et documentés qu'elle nous remet chaque trimestre et Pierre Dherte qui consacre une grande partie de son temps à nous représenter dans les différentes réunions de défense des artistes.

Malgré ma mauvaise humeur passagère, je tiens à vous souhaiter de bonnes et reposantes vacances.

# Nouveaux membres

**“La grande force de l’Union réside dans ses membres, les artistes, les créateurs. Ceux d’hier, d’aujourd’hui mais aussi ceux de demain. Ensemble, nous construisons l’avenir de l’Union, celui des artistes, plus forts que jamais !”**



## **Vous aussi, parrainez de nouveaux membres !**

Photocopiez le formulaire d’adhésion qui se trouve dans chaque bulletin en dernière page ou téléchargez-le via notre site. Renvoyez-nous le formulaire complété et signé par l’artiste qui souhaite nous rejoindre, ainsi que par deux parrains eux-mêmes membres depuis minimum un an ! Vous, par exemple ?... Vous pouvez également nous demander des formulaires d’adhésion par fax, par téléphone, par courrier...

[www.uniondesartistes.be](http://www.uniondesartistes.be)

# Sommaire

## Union des artistes du spectacle

<b>Editorial</b>	2
<b>Nouveaux membres</b>	4
<b>Groupes de travail</b>	5
<b>Le théâtre vu par le prince de Ligne</b>	6
<b>Les Artistes d'eau douce</b>	9
<b>Le Théâtre du Méridien</b>	10
<b>Fermeture annuelle</b>	11
<b>Archives de l'Union: appel aux dons</b>	12
<b>Conférence de presse à la Bellone</b>	13
<b>Hommages</b>	20
<b>Avantages offerts et demande d'admission</b>	26

# Nouveaux membres

Laetitia **Reva**



La première fois que j'ai rencontré Laetitia, il y a vingt ans, elle était enceinte jusqu'aux yeux, nous étions chez des amis communs. Première rencontre assez brève mais suffisamment forte pour que, toutes ces années plus tard, elle soit devenue une de mes amies les plus proches. J'ai eu le plaisir de jouer avec elle une pièce très forte, "L'amour existe" au Nouveau Théâtre du Méridien dont je garde un souvenir particulièrement intense et agréable.

C'est une fille du sud. Elle en a la chaleur et le soleil. Formée dans un premier temps au Conservatoire de Nice, et à l' Ecole du Passage de Nils Arrestrup à Paris, elle débarque à Bruxelles pour y compléter sa formation à l'Insas à Bruxelles. Elle commence sa carrière au Varia et la poursuit dans divers projets toujours très personnels et novateurs, comme Charing Cross Road, d'Hélène Hanff, Étape au motel de Bernard Cogniaux, ou Les Autres de Jean-Claude Grumberg. Elle tourne aussi beaucoup pour le cinéma et la télévision.

Venant du sud, c'est tout naturellement qu'elle se passionne pour le flamenco, qu'elle danse avec grâce et passion.

Elle chante aussi Aragon avec amour et profondeur.

Je suis donc particulièrement fier de la compter parmi nos membres.

Bienvenue Laetitia

Jean-Henri Compère

Muriel **Bersy**



Muriel Bersy, dite aussi amicalement "Mumu", est une vrai nature doublée d'une femme sensible et attachante. Elle a fait ses classes au Conservatoire Royal de Bruxelles chez notre Pierre Laroche national. Elle en est sortie avec son Premier Prix.

Muriel est comédienne pour le cinéma autant que pour le théâtre. On a pu la voir au cinéma dans les plus belles productions belges, "Les Sept Péchés Capitaux" de Yvan Lemoine, dans plusieurs des films de Martine Doyen dont le court métrage délirant qu'est "Pâques au Tison", dans "Thomas est amoureux" de Pierre-Paul Renders, ou plus récemment dans "Kill me please" de Olias Barco ou dans "Illégal" d'Olivier Masset-Depasse. On reconnaît immédiatement la silhouette de Muriel, avec cette façon qu'elle a d'en imposer avec une grande douceur et avec un zeste de charme. Il émane d'elle un filet d'amour universel. Nous avons pu la voir sur les planches dans plusieurs spectacles mis en scène par Pietro Pizzuti ou encore avec Elvire Brison et son théâtre

du Sygne. Elle joue régulièrement dans les spectacles du Magic Land Théâtre depuis plus de cinq ans, où elle y développe son sens de la comédie.

Mais pour l'instant, son dada.. c'est la musique. Elle a créé avec une bande de copines un groupe que les français nous envient "Les Vedettes". C'est une bande de filles qui se présentent comme des majorettes mais qui sont "plus ou moins majorettes". Elles sont drôles et décalées. Elles ont accompagné le chanteur Katherine et voient une admiration sans borne à Joey Starr. Les jeunes en raffolent.

Mais avant de souhaiter la bienvenue à Muriel, je vais vous dévoiler un de ses secrets. Elle m'a avoué qu'elle rêvait de monter un récital de chanson, avec des textes à elle... Et c'est donc en attendant ce moment que je salue l'arrivée de Muriel Bersy dans la grande et belle famille de l'Union des Artistes du Spectacle.

Dernière chose. Si vous ne la connaissez pas, je vous souhaite de la rencontrer car je suis sûr que vous l'adorerez.

# Groupes de Travail

Comme je vous en parlais dans mon éditorial, nous vous ouvrons les portes de l'Union.

Inscrivez-vous dans un de nos groupes ou suggérez-nous en de nouveaux

## **Le Gala et le bal de l'Union.**

Réfléchir à l'organisation et la mise sur pied d'un nouveau Gala et d'un nouveau Bal de l'Union.

## **Les rencontres interdisciplinaires de l'Union.**

Organiser des rencontres avec des associations professionnelles amies pour apprendre à se connaître et partager des informations avec les membres de ces associations.

## **La création d'un spot télé/radio pour la promotion de la future fondation.**

Faire la promotion de cette fondation, principalement à la période des petits sabots, mais aussi amener les gens à nous faire des dons spontanés.

## **La création de réunion d'information dans les écoles supérieures artistiques .**

Créer un module d'explication sur la réalité de nos métiers, à présenter une fois par an dans les différentes écoles artistiques.

## **La défense morale des professions de nos membres**

Aborder les différentes problématiques liées à nos métiers, régler les différents éventuels, être attentif aux nouvelles lois et aux conséquences qu'elles engendrent, etc ...

## **Etendre nos compétence à la possibilité de faire des contrats.**

Se renseigner sur la faisabilité de pouvoir faire, via un secrétariat social, l'interface entre des employeurs et les artistes.

# Le théâtre vu par le Prince de Ligne ...



Charles-Joseph de Ligne est certainement le plus connu de nos châtelains de Belœil. Né à Bruxelles en 1735, décédé à Vienne en 1814, sa longue vie, pour l'époque, se partage entre les champs de batailles et les salons des cours de Vienne, Moscou, Versailles où il a côtoyé, pour n'en citer que quelques uns, Joseph II, Marie-Thérèse d'Autriche, Catherine de Russie, Marie-Antoinette, Madame de Staël. Les mémoires du prince Charles-Joseph de Ligne sont connus ; ses lettres à Eugénie d'Hannetaire sur les spectacles sont ignorées de beaucoup. Je vous soumets, ci-après, quelques extraits choisis des lettres 1, 9 et 12.

## Du métier...

Heureux les hommes nés avec le talent de leur état ! Heureux ceux à qui les circonstances font embrasser celui qui est fait pour eux ! La Providence, toujours juste, a disposé une case pour chacun. Il n'y a personne qui n'ait la sienne. Mais la difficulté est de la savoir; et l'adresse est de s'y placer.

Ce talent de l'état vaut bien mieux que de l'esprit. Avec de l'esprit, tous les jours on voit une quantité de gens qui ne réussissent en rien. Avec la conformité de vocation, de disposition, on voit des gens médiocres venir à bout de tout ce qu'ils entreprennent [...] Ceux qui n'ont que l'instinct dont j'ai parlé sautent à pieds joints les barrières qui arrêteraient les gens d'esprit. Ceux-ci sont froids, ne se livrent pas, voient à tout moment les écueils que les autres franchissent sans les voir. [...] Essayez, jeunes talents. Livrez-vous [...] On ne devient pas comédiens comme géomètre.

## De l'emploi...

Etes-vous persuadé que ce qui va à un acteur peut aller à un autre ? [...] Comme il n'y a jamais deux personnes qui se ressemblent assez pour se suivre assez près dans leur jeu, il faut que l'intelligence y mette la différence nécessaire. [...] Les mains dans la veste, dans les poches valent mieux que des gestes de pantin et donnent beaucoup plus de jeu au visage. [...] N'y a t'il qu'une manière pour bien jouer ? Si cela est, on peut prévoir chaque acteur. Si cela n'est pas, on ne peut pas réussir également en changeant.

## **Comparaison...**

Les spectacles étrangers offrent bien des réflexions utiles pour perfectionner les spectacles. Je ne parle pas l'anglais, je sais très peu d'italien, je parle allemand assez mal. Cependant, j'aperçois des talents supérieurs aux nôtres sur ces trois théâtres de différentes nations. [...] Je n'en vois jamais manquer les rôles. [...] Ils ont une aisance et un naturel que nous n'avons pas. Ils savent s'asseoir, causer les jambes croisées, se lever, se rasseoir, prendre du tabac, interrompre, reprendre, regarder, prendre une main, marcher, se tourner, enfin risquer mille choses qu'on ne connaît point ailleurs.

## **Entracte...**

Je déteste les entractes [...] il n'est pas nécessaire de s'arrêter. Je ne vois pas que les acteurs soient jamais assez fatigués pour ne pouvoir continuer, à moins qu'ils ne crient comme on crie à présent, à la vérité, presque partout. C'est une furieuse manie que celle de s'égosiller [...] Qu'est-ce que c'est aussi que ces bégaiements répétés sans cesse ? Je veux bien que la vivacité, l'étourderie, la jeunesse, l'embarras et l'irrésolution s'arrêtent quelquefois sur la première syllabe sans pouvoir achever tout de suite, mais si cela est répété souvent on déplaît au lieu d'être trouvé charmant, vrai, intéressant.

## **Le souffleur...**

Qu'on sorte de certains usages, qu'on cache le souffleur dans la coulisse.

## **Effort/durée/critique**

Il faut au moins jouer la même pièce quatre fois pour se payer de ses peines de l'avoir apprise. [...] Un sot journaliste fait souvent autant de tort à l'art du théâtre, en déprimant un pauvre diable d'auteur, qu'un soi-disant bel esprit de parterre jugeant trop sévèrement un acteur.

## **De la transmission**

Il y a quantité de comédiens qui, bons seulement pour eux-mêmes, ne sont point capables d'en former, d'élever l'imagination des débutants dans la carrière, de rassurer leurs pas chancelants, de guider leur bonne volonté, de corriger par l'art leurs imperfections [...] La figure, la physionomie, l'organe, la grâce commencent ; l'intelligence, l'étude, le raisonnement achèvent. On plaît par les premières qualités, on subjugue par les secondes.

## Des bravos

Jouissez de l'avantage d'éprouver sur le champ la récompense de ce que vous valez. Dans la comédie, on est payé tout de suite du plaisir qu'on a fait, et je sais que lorsque ce n'est pas la politesse qui fait partir ce claquement de mains, ce qu'on reconnaît aisément au genre de bruit, il fait le bonheur de ceux et de celles qui ressentent jusqu'au bout de l'âme la première des jouissances : celle de plaire.

### ***Mais qui sont les d'HANNETAIRE ?***



*Jean-Nicolas*



*Eugénie*



*Angélique*

Jean-Nicolas Servandoni d'Hannetaire est né à Grenoble en 1718. Il dirige une troupe itinérante et arrive à Bruxelles en 1745. En 1755, il prend la direction du théâtre de la Monnaie qui, à cette époque n'était pas un lieu uniquement réservé à l'opéra. Jean-Nicolas d'Hannetaire allie ses talents de comédien aux capacités requises de bon gestionnaire. Il restera à la tête de la Monnaie jusqu'en 1761 et recevra un brevet de pension de Charles de Lorraine. En 1764, il publie "Observations sur l'art du comédien". Dans cet ouvrage, il insiste sur la nécessité, pour le comédien, de garder le contrôle de lui-même en jouant. Il dit être persuadé qu'il faut éprouver pour sentir et sentir pour feindre. Notons que Dazincourt\* fut son élève.

En 1759, d'Hannetaire achète la seigneurie de Haeren. Les trois filles du nouveau châtelain, comédiennes, attirent la crème de la société dont C. J. de Ligne. Comme beaucoup, il tombe amoureux d'Eugénie née en 1746. Mais c'est avec Angélique qu'il vivra un amour passionnel entre les années 1773 et 1776.

*Choisi et assemblé pour vous par Janine Rolane*

\*Joseph, Jean-Baptiste ALBONY dit DAZINCOURT Né à Marseille le 11-12-1747 †Paris 28-3-1809. Travaille au théâtre de La Monnaie de 1771 à 1776. Il débute à la Comédie française le 21-11-1776, en devient sociétaire en 1778 jusqu'à sa mort.

Sources : Lettres à Eugénie d'Hannetaire. 1774.

Histoire du théâtre français à Bruxelles. H. Liebrecht 1923.

# Les artistes d'eau douce

de Pierre Rapsat

*Vive les artistes  
Qui n'ont pas de nom!...  
Vive les lampistes,  
Si peu réalistes  
Quand l'art-sur-le-pouce  
Leur fait oublier  
Que chez eux ne pousse  
Pas beaucoup de blé...*

*Ceux-là que la chance  
A manqué de peu,  
Mais dont la foi compense  
Leur destin boîteux :  
La salle impatiente...  
Le train de banlieue  
Le vent quand il pleut*

*Vive les nomades,  
Les parias de l'art  
Qui s'rait bien malade  
Sans tous les sans-grade...  
Sans les violonistes,  
Fini, l'Opéra!  
Sans tous les choristes  
Plus d'hymne à la joie...*

*Et quand vos suffrages  
Vont au maestro,  
Donnez au passage  
Un p'tit coup de chapeau  
Au comique obèse  
Dont le plus beau rôle  
Passe avant l'anglaise  
Dans un music-hall...*

*Il faut, Messieurs-Dames,  
Se casser les reins  
Sur un brise-lames  
D'efforts quotidiens,  
Faire un même geste  
Des années durant,  
Pour que d'une veste  
Sorte un lapin blanc...*

*La tarte à la crème  
Contient du génie :  
C'est tout un poème  
Quand les enfants rient!...*

*Vive les artistes  
Qui, sans prétention,  
Font trois tours de piste,  
Et puis... qui s'en vont...*

# Théâtre du Méridien



A l'Attention de  
Monsieur **Gilles DOUTRELEPONT**  
Chef de Cabinet  
**Ministère de la Communauté Française**

Bruxelles, le 26 avril 2012

Monsieur,

C'est avec stupéfaction que, par voie de presse, j'apprends, comme les professionnels du monde artistique auquel nous sommes attachés, la décision prise par la Communauté Française de mettre fin à la subvention accordée au Théâtre du Méridien, le condamnant à une mort immédiate.

« Compte tenu de la situation budgétaire et de l'importance de l'offre théâtrale à Bruxelles, il a paru sage de ne pas lancer d'appel à candidatures pour la direction et, dès lors, de ne pas renouveler le contrat-programme » déclarez-vous.

Ainsi, vous avancez la multiplicité des lieux théâtraux bruxellois. Je ne vous ferai pas l'insulte de vous rappeler qu'en matière de valeur artistique, ce n'est pas le nombre qui compte mais sa diversité... Or, à l'heure où certains théâtres « établis » penchent vers une similitude de répertoires entre eux, le caractère spécifique du Méridien paraît, au contraire, plus évident que jamais.

Pour preuves, le choix du répertoire présenté, la qualité des mises en scène et des interprétations, la reconnaissance unanime de la presse et du public et les multiples prix, mérités et reçus. 1.500 abonnés, 10.000 spectateurs au fichier, des recettes supérieures à la subvention accordée. Qui dit mieux ?...

Est-il utile de rappeler ici les sommes autrement importantes accordées ces dernières décennies (et quelques fois à plusieurs reprises) pour « repêcher » d'autres établissements culturels. Deux poids, deux mesures ? Chasse aux sorcières ?...

La cessation d'activité de Madame Catherine Brutout ne doit pas être l'occasion d'assassiner un théâtre, au prétexte qu'on ne le fréquente pas (sinon ce qui précède vous éclairerait).

D'autant qu'il y a des repreneurs, prêts et capables, n'en doutez pas, à poursuivre, avec respect et talent, l'œuvre créée.

Souvenez-vous qu'à Bruxelles, pour l'architecture et l'urbanisme, il est trop tard : « Bruxelliser » une ville est synonyme, dans le monde entier, d'abandon de patrimoine..

Le Ministère compte-t-il agir de même avec la culture vivante ?

*Michel GUILLOU*

Nota.Bene : Plus de 40 jours après ce courrier, aucune réponse n'y a été apporté. Ceci se passe de commentaires puisque, déjà, en 2007, le Théâtre du Méridien s'était vu refuser la gratuité des places lors de la « Fête de la Communauté Française » (sic !), sous prétexte que « Les crédits budgétaires de cette opération sont épuisés, vu le nombre de demandes et les restrictions budgétaires »

Il y a donc bien une chasse aux sorcières.

## **Fermeture annuelle...**



**Chers membres,**  
**les bureaux de l'Union seront fermés**  
**du lundi 02 juillet au vendredi 10 août inclus.**

**Bonnes vacances !...**

# Archives de l'Union : appel aux dons...

Appel aux membres :

Le “**Fond Union des Artistes du Spectacle**” est en cours de réalisation aux **A.M.L** (Archives et Musées de la littérature) à la bibliothèque Royale .

Dans ce cadre, les archives de l'Union vont être transférées aux **A.M.L** pour y être conservées, répertoriées et dans un second temps **numérisées** en vue d'être accessibles et consultables en ligne par le public mais aussi les chercheurs.

Nous sommes à la recherche de tout type de document pouvant représenter le patrimoine artistique belge (théâtre, art lyrique ...) ( photos, brochures, affiches, livres, programmes, maquettes etc...)

Si vous possédez ce type de document et que vous souhaitez en faire don à l'Union, faites-le nous savoir ... Vous pouvez les déposer au bureau de l'Union pendant les heures de permanence .

Les lundi, mardi et jeudi de 10h à 14h.





# Conférence de presse à la Bellone du 11 mai 2012

Depuis quelques mois, la situation des travailleurs du monde artistique est à l'avant-scène médiatique. Ce coup de projecteur fait suite à une soudaine réinterprétation par l'ONEM des règles applicables en matière de chômage pour les travailleurs du secteur.

Cette réinterprétation a mis en évidence un problème latent : le manque de cohérence des législations et réglementations applicables aux artistes interprètes, créateurs et techniciens.

La **FGTB-CGSP-secteur Culture**, l'**Union des Artistes du Spectacle** et **Pro Spere** ont rassemblé leurs idées sur cette problématique et formalisé leurs réflexions à l'adresse des responsables politiques et des autres partenaires du secteur.

**C'est à la découverte de leurs visions respectives et de certaines pistes partagées que nous vous invitons à consulter le dossier de presse complet qui se trouve sur notre site.**



## Personnes de contact :

### ***CGSP Bruxelles :***

Jean-Pierre Knaepenbergh, secrétaire général  
Dan Lecoq, assistant secrétaire général  
tél 04 86 25 19 77 - [dan.lecoq@cgsp.be](mailto:dan.lecoq@cgsp.be)

### ***Union des Artistes du Spectacle :***

Pierre Dherte, vice-président - tél 04 75 55 40 61 - [pierre@dherte.com](mailto:pierre@dherte.com)

### ***Pro Spere :***

Tanguy Roosen - tél 04 75 31 21 14 - [troosen@sacd-scam.be](mailto:troosen@sacd-scam.be)

Voici la prise de parole de Pierre Dherte au nom de l'Union des Artistes du Spectacle :

## I ntroduction

Merci à vous, merci pour votre présence. Merci de nous écouter et de rapporter les paroles de chacun, ici et là; là où vous pouvez le faire.

Nous allons évidemment parler chacun au nom de nos associations respectives - Vous savez que le champ artistique est large, riche, métissé ; et c'est très bien ainsi.

Tous, autour de cette table nous n'avons bien évidemment pas la prétention de représenter TOUS les artistes, cela va de soi. Disons que les arts de la scène, l'audiovisuel et le cinéma ont ici quelques "porte-paroles" qui essaieront du mieux qu'ils peuvent de porter les voix de leurs membres (réaliseurs, auteurs, scénaristes, artistes-interprètes, travaillant aussi bien dans le spectacle vivant, l'audiovisuel ou le cinéma).

**L'Union des Artistes** est une association a-syndicale, philanthropique mais engagée !

Profondément engagée dans **la défense morale des professions de ses membres**. C'est un droit. C'est une mission clairement inscrite dans nos statuts. Nous sommes évidemment solidaires de l'ensemble des artistes touchés et nous soutenons des projets ou des actions initiés par certains. Je pense notamment à Artist-Project-Iles ASBL car je vois Gaëtan dans la salle.

Nous sommes heureux de constater qu'un début de "**rassemblement**" semble aujourd'hui se dessiner, au-delà de toute vision, d'esprit de chapelle; dans le but premier d'oeuvrer pour **l'intérêt général des artistes** et non pas autour de conflits d'intérêts particuliers ou de personnes.

S'accorder, se trouver, s'entendre, ce n'est pas toujours une mince affaire, mais c'est au moins un noble objectif !

Par ailleurs, nous sommes bien souvent sur les mêmes longueurs d'ondes. Que nous soyons issus du milieu syndical, associatif, représentants d'employés ou d'employeurs, nous pouvons difficilement nous passer les uns des autres. Nous sommes d'ailleurs parfois ET l'un ET l'autre ! nous nageons dans les mêmes eaux...souvent troubles il est vrai !

C'est ce dont nous allons parler ce midi. L'heure est donc au rassemblement, à la **responsabilisation** de chacun, à la consultation et non plus au repli sur soi...

Chaque fois qu'on parle de changer le statut de l'artiste, cela remue beaucoup de passions, de questions et d'interrogations. C'est peut-être que l'artiste est représentatif de ce qui se dessine pour **le travailleur de demain** : travail intermittent, mobilité, multiplicité d'employeurs, employeurs pas toujours clairement définissables, revenus aléatoires, diminution du temps de travail, etc...

# Courrier envoyé aux Ministres et à l'Administrateur Général de l'ONEM

Courrier co-signé par 9 associations d'artistes, techniciens, producteurs ou employeurs-

S'inquiétant de la situation actuelle entre l'ONEM et certains artistes, le 15 février dernier, l'Union des Artistes a initié un courrier envoyé à la ministre de l'emploi, de la culture, au premier ministre ainsi qu'à l'administrateur général de l'ONEM. Ce courrier a été co-signé et **porté par 9 associations ou fédérations D'ARTISTES**, mais aussi par le président des **producteurs** de films francophones et par les actuels **présidents des chambres patronales** de théâtres francophones.

## QUE DEMANDIONS-NOUS DANS CE COURRIER DU 15 FEVRIER 2012 ?

Tout en reconnaissant la nécessité de réguler certains abus clairement définissables, nous demandions :

- 1/ de suspendre la dernière circulaire de l'ONEM à dater du 19 décembre 2011. L'ONEM interprétant parfois à sa manière plusieurs textes légaux ou réglementaires,
- 2/ d'entamer une période de consultation avec nos associations respectives,
- 3/ d'intégrer de nouvelles dispositions concrètes à inscrire dans les textes légaux et d'après les différentes propositions validées par chacun lors de ces consultations.

## QUE NOUS A-T-ON REPOUNDU ?

1/ Sur le premier point : la circulaire n'a pas été suspendue, la Ministre de l'Emploi nous ayant répondu, entre autre - je cite : "que cette circulaire ne comportait aucunement une révision de la réglementation en vigueur". -

2/ Sur le deuxième point - la consultation - celle-ci semble être en bonne voie. Nous avons été reçu par les pouvoirs publics et une invitation à constituer une "plate-forme de coordination des artistes et créateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles" se met actuellement en place. D'autres concertations et consultations en d'autres lieux se multiplient également, ici et là.

3/ Dans sa réponse du 22 février dernier, la Ministre de l'Emploi nous écrivait aussi - je cite: qu'elle "souhaitait attendre l'avis que formulera le CNT à ce sujet et qu'il se penchait actuellement sur la problématique du statut social de l'artiste, comme défini dans la loi-programme du 24 décembre 2002".

## **QUEL EST LA REPONSE DU CNT A CE SUJET ? (à dater du 17 avril 2012)**

Sans entrer dans les détails - que nous laisserons aux syndicats le soin d'exposer - le CNT dit que le statut social de l'artiste, tel qu'il découle de la loi-programme du 24 décembre 2002, posait déjà problème à l'époque de sa promulgation et de plus, je cite : "pose encore aujourd'hui un certain nombre de problèmes en pratique et un certain nombre d'abus à la réglementation" !

### **VOUS AVEZ DIT PROBLEMES ?**

Il y a maintenant plus de 9 ans, la loi-programme du 24 décembre 2002 jetait les bases d'un nouveau statut social des artistes:

Rappelons brièvement les 4 "axes" principaux de ce nouveau statut :

On ne définit plus **l'artiste** en tant que personne mais bien **la prestation artistique**. Par prestation artistique, il faut entendre **l'interprétation et/ou la création d'œuvres artistiques** dans des secteurs bien précis : **audiovisuel, arts plastiques, musique, littérature, spectacle, théâtre, chorégraphie**.

Chaque **artiste** salarié peut dorénavant devenir **indépendant** et vice-versa.

On crée **une Commission Artiste** censée informer, évaluer et donner un avis sur les demandes d'artistes salariés souhaitant devenir indépendants et vice-versa----> D'après le rapport de la Commission Artistes à dater du 31 décembre 2004, "la Commission a rendu une décision dans 40 dossiers en délibéré dont douze faisaient l'objet d'une demande d'information complémentaire". Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas eu un vif intérêt pour cette "ouverture" !

On instaure pour les **artistes** et pour les **techniciens du spectacle** de nouvelles dispositions relatives au **travail temporaire** et **intérimaire** pour le compte d'**employeurs occasionnels** (entrent alors en "jeu" les **BSA**, les sociétés intérimaires au "service" -?- des artistes, leur prenant au passage des frais administratifs non négligeables !).

On établit des quotas d'exonérations de cotisations patronales conséquentes pour les employeurs d'artistes et ce, afin d'inciter l'emploi artistique et augmenter le nombre de contrats d'emplois pour les artistes). --> aucune étude à ce jour ne prouve que les 14,3 M € d'exonérations annuelles de charges patronales n'aient été utilisées en ce sens) --- > le chiffre de 14,3 millions d'Euros est un montant issu du document "Accord institutionnel pour la sixième réforme de l'état" - Elio Di Rupo (11 octobre 2011). p.51

## PIQÛRE DE RAPPEL ?

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à l'époque - c'est à dire il y a plus de 9 ans ! - l'ensemble du **milieu associatif**, la Fédération des Arts de la Scène (très active à l'époque et comprenant 12 associations d'artistes, d'auteurs mais également, d'employeurs), **le milieu universitaire, la plate-forme des artistes, les syndicats, l'Union des Artistes, TOUS**, avions émis un avis très mitigé à propos de ce statut social des artistes. Non pas parce qu'il partait d'une mauvaise intention, bien au contraire, mais parce qu'il allait créer une **insécurité juridique** plus grande encore que celle à laquelle il prétendait remédier.

**DE PLUS**, le **Conseil National du Travail (CNT)** avait lui aussi rédigé **deux avis négatifs** (N° 1.1415 et 1.1416) prédisant ce que l'on découvre seulement aujourd'hui !

Ces avis portaient entre autres sur les points suivants :

- "Que les réductions de **cotisations patronales** accordées aux employeurs risquaient d'occasionner une **augmentation des coûts** et une **diminution** des recettes pour le système de la sécurité sociale"; ----> On cherche aujourd'hui à répondre à des restrictions budgétaires ?

Mais encore :

- "Que **l'élargissement** du **champ d'application** et la **définition** trop **large** et trop **vague** de la notion des artistes aboutirait très **rapidement** à de nouveaux **problèmes d'application** et **d'interprétation**, à des **contestations** et à des **régularisations**" ----> Nous étions en 2002 ! N'est-ce pas encore aujourd'hui la problématique actuelle liée à la circulaire de l'ONEM ?

## DONC ...

Ces problèmes d'application, ces régularisations, ces interprétations - souvent abusives - nous en subissons **aujourd'hui** les conséquences ! **Pourquoi ? Pourquoi** a-t-il fallut attendre si longtemps pour constater cela ?

Tout le monde savait que cet état de fait pouvait engendrer des abus, des cas de figure où l'on verrait **s'engouffrer** dans ce nouveau statut bon nombre d'artistes d'un genre nouveau. Qui les a conviés ? Qui a laissé faire ? **PAS NOUS ! PAS LES ARTISTES !**

En 9 ans, "le nombre de bénéficiaires a pratiquement doublé !", nous dit l'ONEM ?

"L'administration ne comprend pas" ?

Et bien nous, les artistes, nous devons bien avouer ne rien comprendre non plus ! Nous ne comprenons pas pourquoi il a fallu attendre 9 ans pour que l'ONEM et l'administration se posent enfin les questions que nous nous posions déjà à l'époque ! Nous ne comprenons pas pourquoi l'ONEM tente de répondre à ces questions tout en ne ciblant pas toujours les bonnes personnes !

Pourquoi beaucoup trop d'artistes, - des artistes qui font du "vrai travail d'artistes" - comme dirait "l'autre" - pourquoi ces artistes, interprètes ou créateurs, TRAVAILLEURS et non pas usurpateurs ni profiteurs; pourquoi BEAUCOUP TROP D'ENTRE-EUX ont-ils été touchés de plein fouet par ces nouvelles restrictions dont ils ne sont nullement responsables ?

Circulaire rapidement rédigée, sans aucune concertation, mettant en péril leur situation professionnelle, financière, mais aussi familiale et finalement de citoyen ?...

## **AU FAIT, QUE DIT LA LOI ?**

Faut-il rappeler que toute circulaire, **toute directive**, quelle qu'elle soit - même émanant de l'ONEM - n'a **pas de force juridique ... donc légale !**

De plus, cette circulaire **INTERPRETE** la loi souvent à sa manière ! Elle creuse un vide juridique évident - confirmé par les juristes - et elle sème une confusion inacceptable pour le citoyen qui se voit, de fait, en rupture de **lien d'égalité**. Ceci mettant en péril la jurisprudence selon laquelle "le citoyen doit pouvoir faire confiance à ce qu'il **NE PEUT CONCEVOIR AUTREMENT** que comme une règle fixe de conduite et d'administration" (Anne Rayet, note, mars 2012)

## **CONCLUSION**

Sur une centaine de dossiers de "blocage" répertoriés, 85% concernent des artistes résidents à Bruxelles ou en Wallonie.

80% concernent la protection de l'intermittence et le non-maintien des allocations de chômage au taux maximum (article 116§5) et la moitié de ces 80% concernent les artistes des arts vivants.

Nous constatons que la non-suspension de la circulaire de l'ONEM continue d'alimenter ce vide juridique et administratif difficilement tolérable. Par ailleurs, nous apprenons avec soulagement que certains dossiers semblent aujourd'hui trouver une issue favorable grâce aux syndicats essentiellement. Nous en prenons acte.

En ce qui nous concerne, l'essentiel est que nous arrivions à une attitude claire de l'ONEM par rapport aux droits des artistes et techniciens du spectacle, ainsi que pour tous les autres !

**Sans entrer dans les détails, l'Union des Artistes sera particulièrement vigilante en ce qui concerne les points suivants :**

1. Le respect de la loi en ce qui concerne l'accessibilité et le maintien au taux maximum des allocations de chômage pour les artistes interprètes, quels que soient leurs disciplines principales ou secondaires (arts de la scène, interprétations de films, téléfilms, doublages de film, voix off en publicité, conférenciers dans l'enseignement artistique, etc.)
2. Une clarification légale de la règle du cachet, règle prêtant souvent à confusion pour certaines prestations artistiques,
3. Le droit à une information non interprétative, non contradictoire, non aléatoire, centralisée, transparente et accessible à tous, avec la mise en place d'un "Guichet unique des artistes" ou sous tout autre appellation: ---> droit que nous réclamions déjà il y a 9 ans lors de nos propositions en vues des Etats Généraux de la Culture. Proposition actée par la Ministre mais sans suite à ce jour, côté francophone. Le Kunstenloket est cependant très actif et très utile en Flandre.
4. L'appel à la consultation des parties concernées et l'intégration dans les textes légaux des différentes propositions qui feront échos aux consultations de ces parties ,
5. Une définition plus claire du champ artistique visé dans le Statut social de l'artiste tel qu'il émane de la loi programme du 24 décembre 2002,
6. Une participation effective à la mise en place d'une nouvelle Commission des Artistes, ayant de réelles missions et des objectifs clairement définis,
7. Une réflexion de fond visant à baliser : les exonérations de charges patronales et les charges administratives des BSA, sur les petites indemnités, sur l'adaptation du droit du travail pour les contrats de courtes durées et sur la notion même de chômage et celle du travail artistique en général.

Après les paroles, nous sommes "parties" prenantes pour participer, là où nous le pourrons, à mettre en oeuvre les actes.

"Il y a des paroles, mais il y a surtout des actes !" (Dostoievski)

Car, faut-il le rappeler :

L'artiste est avant tout :

**UN TRAVAILLEUR !!**

Merci,

*Pierre Dherte*

# Hommages

## Catherine Dery



*Hommage du vice-président de l'Union des Artistes du Spectacle  
Jacques Monseu, lu par Frédéric Van Linthout.*

-----

*Catherine, Chère Catherine, admirable et talentueuse Catherine,  
reçois ici l'hommage sincère et profond de l'Union des Artistes du Spectacle. Tu en as été membre depuis 1986.*

*Tu es venue plusieurs fois aux cocktails et au A.G de l'association. Tu ne manquais pas une collecte des petits sabots quand tu jouais, principalement à la comédie Claude Volter et au Théâtre Royal du Parc, avec ton sourire et ta classe.*

*Tu as été une comédienne lumineuse, forte et fragile à la fois. Tu excellais dans les rôles de grandes dames, de femmes de caractère, tu maniais la sensibilité feutrée et les pointes de colère au gré des rôles et des spectacles que tu jouais.*

*Tu as été professeur d'art dramatique, notamment à l'académie d'Uccle près d'ici, à quelques alexandrins de ce lieu.*

***Quand je ne serai plus là, laissez-moi partir, j'ai tellement de choses à faire et à voir.  
Ne pleurez pas en pensant à moi mais soyez reconnaissant pour les belles années.***

***Je vous ai donné mon amour, vous pouvez deviner seulement le bonheur que vous m'avez apporté. Je vous remercie pour l'amour que, chacun, vous m'avez donné.***

***Maintenant il est temps pour moi de voyager seule.***

***Pour un court moment vous pourrez avoir de la peine, mais la confiance vous apportera réconfort et consolation.***

***Nous serons séparés pour quelques temps...laissez les souvenirs apaiser votre douleur, je ne suis pas loin et la vie continue...***

*N'allez pas sur ma tombe pour pleurer  
Je ne suis pas là, je ne dors pas :*

*Je suis les mille vents qui soufflent  
Je suis le scintillement des cristaux de neige  
Je suis la lumière qui traverse les champs de blé  
Je suis la douce pluie d'automne  
Je suis l'éveil des oiseaux dans le calme du matin  
Je suis le bruit de la mer quand la vague s'écrase sur la plage  
Je suis l'étoile qui brille dans la nuit.*

*N'allez pas sur ma tombe pour pleurer... je ne suis pas là.*

*Que la douleur d'avoir perdu cet être cher et aimé, ne vous fasse pas oublier le bonheur de l'avoir connue ...*

*Au revoir Catherine. Salut l'artiste.*

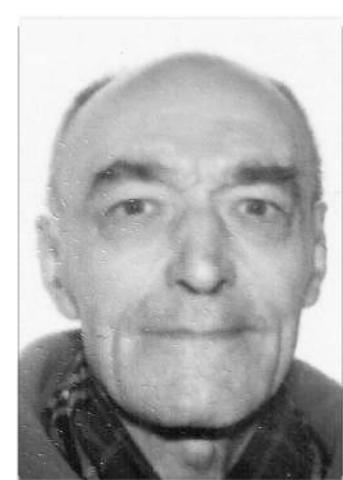
**Jacques Monseu**

## **Robert Longe**

*Mesdames et Messieurs les Artistes,*

*Par ce petit mot, nous tenons à vous informer que, Monsieur ROBERT LONGE, qui fut un artiste dans son jeune temps, est décédé ce 4 mai 2012 à l'âge de 84 ans.*

*Que toutes celles et tous ceux qui l'ont connu aient une pensée émue pour lui.*



**Famille Longe-Vasbinder.**

# Yvonne Garden

*Je vous ai toujours appelé Madame et je vous ai toujours vouvoyé. Comme Djin, votre fille de cœur, comme vous l'appeliez si souvent.*

*Pourtant votre nom, je l'avais déjà entendu quand j'avais 5 ou 6 ans et que j'écoutais la radio...” Mise en ondes d'Yvonne Garden...” Un nom qui ne s'oublie pas.*

*Et puis la vie et ma rencontre avec Djin, bien plus tard, fit que nous nous sommes vu souvent, presque toutes les semaines ces dernières années et puis à Patmos où sur notre terrasse, vous ne vous lassiez pas de regarder la mer et les îles au loin lorsqu'elles s'embrasent au crépuscule.*

*Si je vous ai toujours appelé Madame et si je vous ai vouvoyée, il doit bien avoir une raison.*

*C'est tout simplement parce que vous êtes une grande dame et que vous m'en imposiez...*

*Résistante pendant la guerre, résistante en temps de paix...aux injustices, aux abus, aux mesquineries...qui vous mettaient parfois dans de saintes colères... Mais vous, Madame, je vous ai connue toujours prête à aider, à soutenir, à être là...quand il n'y a personne...une sorte de générosité innée, naturelle...*

*Dans le travail aussi, vous ne comptiez jamais vos heures, mais attention, vous exigiez une rigueur sans pareille dans le travail théâtral et vos élèves s'en souviennent toujours avec beaucoup d'émotion.*

*Même notre chatte est tombée sous votre charme si distingué, vous aimiez tant lorsqu'elle venait se blottir respectueusement sur vos genoux et une fois installée ne quittait pas sa pose hiératique.*

*Vous étiez entourée de livres, de mille souvenirs qui décoraient votre appartement et surtout d'amis de toujours que vous invitiez chaque année du temps de Raymond au Milord pour des agapes si chaleureuses.*

*Vous étiez aussi terriblement discrète ...sur votre carrière comme sur vos gestes philanthropiques.  
Vous vouliez mourir chez vous et non pas dans un mouroir.*

*Vous avez été exaucée.*

*Vous voilà partie sur la pointe des pieds comme vous le désiriez avec le moins de dérangement possible sur la scène de l'autre dont on ne sait rien.*

*Et vous, vous n'attendiez pas grand choses de ce théâtre-là. C'est ce que l'on réalise dans la vie qui compte, répétez-vous.  
Certains disent que ce feu qui va vous emmener si loin de nous purifie l'âme...*

*La vôtre, madame, étincellera longtemps encore dans nos coeurs et qui sait ? dans ces espaces sans espaces, dans ce temps sans temps...auxquels les humains ...tristes comme nous ce matin...espèrent pour ceux qu'ils aiment.*

*Bon voyage, Madame.*

**Pascal Vrebos**



# Jean Lescanne

C'est avec beaucoup d'émotion, de nostalgie et des souvenirs que j'ai appris la disparition de celui que j'ai le plus souvent appelé Monsieur Lescanne. Cet artiste prodigieux dont la carrière sera évoquée par Claude-Pascal Perna a été le professeur de chant des futurs comédiens à l'INSAS. J'en étais et je peux témoigner qu'en plus de ses qualités professionnelles et artistiques reconnues, Jean Lescanne faisait passer un message humaniste et humain qui devait marquer durablement les jeunes à qui il transmettait son savoir et sa culture.

Merci du fond du cœur.

Jacques Monseu

## Jean LESCANNÉ

Baryton belge

(Saint-Quay-Portrieux, 18 avril 1916 – Bruxelles, 3 janvier 2012)

Chevalier de l'Ordre de la Couronne, Chevalier de l'Ordre de Léopold (Belgique), Volontaire de Guerre 1940-1945 (barrette de bronze), Médaille de Guerre 1940-1945 (sabres croisés), Professeur Honoraire (Chant) du Conservatoire Royal de Musique (Bruxelles), Professeur au Conservatoire Royal de Mons et à l'I.N.S.A.S., Licencié et Agrégé en Philosophie et Lettres, U.L.B. Membre de l'Union des Artistes depuis 1943



Jean Lescanne.  
Photographie Hollywood, Marseille.  
Fonds musical Claude-P. Perna, Bruxelles

« J'ai très peu connu Jean Lescanne en qualité de chanteur. Nous avons interprété quelques œuvres ensemble, notamment le Cadi dupé de C.-W. Gluck et avons participé à des radiodiffusions, notamment celle d'une création belge en 1949, *Le Combat de la Vierge et du diable* (1), une musique pour deux voix célestes et quatre instruments, qui quant à moi m'a donné bien du fil à retordre. Après l'enregistrement j'ai confié à mon partenaire que la pièce m'avait pris du temps à assimiler. Il me donna cette réponse : 'Ah, moi je n'ai rien étudié ! En fait, j'ai chanté n'importe quoi et personne n'y a vu que du feu !' Il disait vrai puisque même le compositeur et l'auteur qui étaient présents sont venus nous féliciter, c'est dire combien cette œuvre était absconse. Cela étant dit, il était un charmant camarade, plein de joie de vivre et qui ne manquait pas d'humour. »

**Lise ROLLAN**

**Soprano belge, puis vedette internationale du disque et de la radio-télévision, membre de l'U.A.**

*C'est une autre page marquante de la scène musicale qui se tourne avec la disparition le 3 janvier 2012 du baryton et pédagogue Jean Lescanne. Après une enfance passée en France, puis à Arlon, il entreprend ses études musicales avec Armand Crabbé au Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles (interprétation), Laurent Swolfs. Alain Malbrecq (2) (chant, 1940-1941), puis avec Lucienne Despy, épouse d'Alain, jusqu'à l'obtention du Prix Fernand Ansseau le 18 avril 1942 avec les félicitations du jury.*

*Dès 1935 déjà, Jean Lescanne donne de nombreux récitals et concerts, abordant ses premiers rôles d'opéra comique et d'opérette. Le Prix Fernand Ansseau lui ouvre les portes des théâtres de la capitale (Revue des Galeries, avec des partenaires tels que Lise Depré, Max Peral, Jean-Jacques, Guy-Lou, etc.) ou du Théâtre des Variétés-Palace de Charleroi. Il est également fort apprécié à l'I.N.R. dans des programmes classiques et avant-gardistes proposés par Paul Collaer, directeur de la Radio et fondateur de la Société de Musique de Chambre portant son nom. En 1945, Jean Lescanne s'enrôle dans la Liberation Belgian Army (volontaire de guerre) : il sera démobilisé en Allemagne jusqu'en juin 1946. Cette année marque les débuts de l'artiste au Théâtre de l'Alhambra dans Le Chant du désert et il s'associe avec la Chapelle Musicale Reine Elisabeth en qualité de premier baryton soliste. Les contrats s'enchaînent alors avec le Théâtre Royal de Namur, le Théâtre de la Gaité, le Théâtre de l'Alhambra, le Théâtre des Galeries (Bruxelles), le Casino d'Ostende, le Théâtre Royal de Liège, le Palace et enfin, le Grand-Théâtre de Verviers. Il est aussi invité en France, tout d'abord à Nice et à Menton, notamment dans la revue musicale Le Cabaret sous les Etoiles. Concerts, tours de chant, opéras comiques et opérettes se succèdent à Aix-en-Provence, Arles, Avignon, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille – souvent avec la divette Betty Bouwin, ville où il retrouve un ami, le brillant chef d'orchestre Maurice Bastin –, Montpellier, Nîmes, Rennes, Roubaix, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Villeurbanne, dans un répertoire composé de 15 œuvres lyriques et près de 70 opérettes.*

*Pourtant, au tournant de la seconde guerre mondiale, l'opéra connaît ses premières crises. Désaffection du public pour un genre musical figé dans de poussiéreuses habitudes, développement progressif de nouveaux médias ou démocratisation de genres musicaux tels que la variété et la musique populaire. Déplorons également l'ingérence de metteurs en scène et leur « relecture » systématique des opéras, la direction discutable des théâtres causée par la raréfaction de têtes musicales tenant les rênes du pouvoir, interventionnisme déplacé de l'Etat, suprématie injustifiée d'agents artistiques ne connaissant ni les voix, ni le répertoire. Pour un artiste de la trempe de Jean Lescanne, la scène deviendra de moins en moins une nécessité, sentiment partagé par de nombreux solistes à l'instar de la basse belge Lucien Van Obbergh. « Un jour, après un 'Barbier de Séville' au Théâtre Royal de Liège et revenant par le dernier train de minuit trente à Bruxelles avec Lucien Van Obbergh, ce dernier me dit, de sa bonne voix sonore : 'Lescanne : le métier est foutu ! Si tu veux te retrouver dans tes vieux jours dans une mansarde avec une table, une chaise et un lit de camp, continue ! Que diable, il est grand temps d'utiliser tes diplômes universitaires ! ' Ce sage a déterminé le reste de mon activité. » (dixit Jean Lescanne.)*

*Après une audition pourtant concluante à l'Opéra de Paris en 1947 et une autre, au Théâtre Royal de la Monnaie, il préfère opter pour la voie de la liberté, ne voulant pas être rattaché à un théâtre. Il est alors invité au Théâtre de l'Alhambra, à l'Ancienne Belgique, puis au Grand-Théâtre de Verviers, au Théâtre Royal de Liège et dans le nord de la France.*

---

<sup>1</sup> De Willem Pelemans, compositeur belge (1901-1991)

<sup>2</sup> Cf. succincte notice biographique d'Alain Malbrecq publiée par l'auteur : <http://www.ars-bxl.be/Alain.html>

*A partir de 1951, le baryton revêt un double chapeau : celui d'artiste lyrique et de pédagogue : professeur de français, latin et philosophie à l'Ecole Royale Militaire de la Force Aérienne Belge, puis à Thuin et à l'Athénée Royal d'Etterbeek (Bruxelles). Il ralentit ses activités musicales, en pleine possession de ses moyens. En 1952, il poursuit son enseignement (art lyrique) à l'Académie de Musique de Molenbeek Saint-Jean (Bruxelles) et en 1958, il est nommé professeur de chant au Conservatoire Royal de Musique de Mons. En 1962, il enseigne le chant à l'I.N.S.A.S. (Institut National Supérieur des Arts du Spectacle) et entre 1974 et 1981, il dispense son savoir auprès du Conservatoire de Bruxelles, en remplacement du ténor Frédéric Anspach (1908-1977). Il forme ainsi de nombreux élèves dont certains feront une carrière internationale.*



*Jean Lescanne et la fille de la divette belge Betty Bouvin, en 2003.*  
*Photographie D.R.*  
*Fonds musical Claude-P. Perna, Bruxelles*

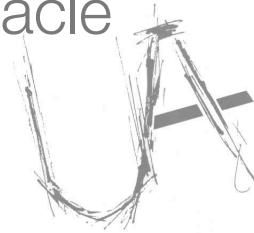
*Sa carrière sera finalement courte, le résultat d'un choix, puisque Jean Lescanne quittera la scène en pleine possession de ses moyens. Ce sera surtout sa passion pour l'enseignement qui conditionnera sa décision d'abandonner progressivement la scène. Son regard sur l'enseignement et sur le vivier de jeunes chanteurs est parfois sévère et sans appel, mais souvent juste. Intransigeant, autoritaire et exigeant comme il sait l'être avec lui-même, cela lui vaut quelques frictions avec des élèves peu doués, voire avec certaines administrations publiques peu scrupuleuses en matière déontologique. C'est finalement le temps, lui seul, qui lui donnera raison. Le ténor José Razador se joint à l'auteur dans cet hommage à Jean Lescanne.*

**Claude-Pascal PERRA**  
**Tous droits réservés**  
**SABAM, CAE 620435975**  
**Mai 2012**

*Le texte complet de cet hommage est disponible sur le site de Musica & Memoria : <http://www.musimem.com/obituaires.html>*

# Union des Artistes du Spectacle

## Avantages offerts



### Avantages offerts par l'Union des Artistes :

(Avantages accordés sur demande écrite aux membres affiliés depuis un an minimum et en règle de cotisation)

#### 1. Allocation de naissance

186 € par enfant.

Document à fournir: photocopie de l'acte de naissance. La demande doit parvenir à l'Union dans un délai maximum de 6 mois.

#### 2. Allocation de décès

496 € en cas de décès d'un membre aux héritiers directs OU à la personne qui assume les frais de funérailles. Documents à fournir: photocopies (acte de décès et frais funéraires).

#### 3. Allocations trimestrielles après un minimum de 20 ans de présence à l'Union:

- de 65 à 69 ans (95 €)
- à partir de 70 ans (115 €)

Document à fournir: photocopie de la carte d'identité. Dans tous les cas, indiquer le numéro de compte bancaire sur lequel la somme sera versée.

### Partenariat avec Comedien.be

- 1 année d'abonnement gratuit
- 50% pour les années suivantes !

Lire les conditions sur notre site ou sur [www.comedien.be](http://www.comedien.be)

### Sous certaines conditions:

1. Intervention dans les frais de maladie, d'hospitalisation, de prothèse, ...
2. Prêts d'argent sans intérêt.
3. Conseils juridiques relatifs à la profession assurés par Maître Pierre Jeanray (première consultation gratuite, après approbation du conseil d'administration).
4. Dons en argent et aide dans les cas graves.

### De plus :

1. La qualité de membre permet d'être repris dans le fichier Cinéma-TV que l'Union met en permanence à la disposition de tous les employeurs intéressés.
2. D'autre part, l'Union s'efforcera, dans la mesure du possible, de vous donner les renseignements ou d'orienter les recherches qui vous seraient nécessaires pour toute démarche utile à l'exercice de votre métier.
3. Depuis 2007, l'Union est agréée par le gouvernement de la Communauté française en tant qu'ORUA (Organisation Représentative d'Utilisateurs Agréée). Nos administrateurs assurent la défense morale de vos professions dans plusieurs instances officielles de décision et de concertation.
4. Depuis 2012, accès gratuit, sous certaines conditions, dans certains théâtres.

# Conseil d'administration

Après les élections de l'Assemblée Générale du 5 mars 2012 et du Conseil d'Administration du 6 mars 2012

Président : Jean-Henri Compère (2012-2015)  
Rue Vandeweyer, 69 02/242 97 78  
1030 Bruxelles 0479/64 69 60  
[jhcra@linkline.be](mailto:jhcra@linkline.be)

vice-Présidents :

Jacques Monseu (2010-2013)  
Bd G. Van Haelen, 43 02/346 56 29  
1190 Bruxelles [jacquesmonseu@hotmail.com](mailto:jacquesmonseu@hotmail.com) 0477/50 07 46

Pierre Dherte (2010-2013)  
Rue Isidore Verheyden, 10 02/514 09 43  
1050 Bruxelles [pierre@dherte.com](mailto:pierre@dherte.com) 0475/55 40 61

Bernard Marbaix (2012-2015)  
Avenue d'Auderghem, 304 02/649 77 21  
1040 Bruxelles [bernardmarbaix@gmail.com](mailto:bernardmarbaix@gmail.com) 0496/96 42 90

Secrétaire Général Trésorier:

Bernard Gahide (2010-2013)  
Rue Murillo, 10 0486/53 16 44  
1000 Bruxelles [b.gahide@gmail.com](mailto:b.gahide@gmail.com)

Administrateurs:

Pierre Johnen (2012-2015)  
Rue du Chenois, 42 067/55 50 18  
7090 Hennuyères [pierre.johnen@gmail.com](mailto:pierre.johnen@gmail.com) 0476/20 78 98

Benoît Joveneau (2010-2013)  
Rue Longue Vie, 42 02/513 61 22  
1000 Bruxelles [benoit.joveneau@gmail.com](mailto:benoit.joveneau@gmail.com) 0484/16 44 00

Stéphane Ledune (2012-2015)  
Rue Molensteen, 50 0479/27 33 07  
1180 Bruxelles [stephane.ledune@gmail.com](mailto:stephane.ledune@gmail.com)

Carinne Delvaux (2011-2014)  
Avenue de Broqueville 97 bte 12 02/770 14 79  
1200 Bruxelles [carinnnedelvaux@base.be](mailto:carinnnedelvaux@base.be) 0494/08 78 18

Jean-Michel Vovk (2011-2014)  
Rue Van AA, 44 02/648 59 23  
1050 Bruxelles [vovk@scarlet.be](mailto:vovk@scarlet.be) 0486/21 18 11

Colette Sodoyez (2011-2014)  
Avenue de Beersel 107 02/343 48 35  
1180 Bruxelles [colettesodoyez@live.fr](mailto:colettesodoyez@live.fr) 0496/21 47 02

# Demande d'admission

## Union des Artistes du Spectacle

### Questionnaire d'adhésion :

**Pseudonyme :** -----

**Patronyme :** -----

**Prénoms :** -----

**Lieu et date de naissance :** -----

**État civil :** -----

**Nationalité :** -----

**Nom & prénom de l'époux(se) :** -----

**Activité dans le spectacle :** -----

**Date des débuts :** -----

**Adresse :** -----  
-----

**Téléphone :** -----

**Fax :** -----

**Portable :** -----

**Courriel :** -----

**N° de compte bancaire :** -----

*En sollicitant mon admission à l'Union des artistes en qualité de membre effectif, je m'engage à payer ma cotisation au début de chaque année (soit 25 €) sur le compte BE57 0000 2071 3035 et à me conformer aux statuts qui régissent l'Association.*

### Questionnaire pour notre fichier cinéma - TV :

**Couleur des yeux :** -----

**Couleur des cheveux :** -----

**Corpulence :** -----

**Taille :** -----

**Sports pratiqués :** -----

**Langues parlées couramment :** -----

**Autres aptitudes spéciales :** -----

**Observations :**  
(détails complémentaires que vous aimeriez faire connaître)

**Signatures du parrain et du demandeur**

**Joindre :**

- **1 photo d'identité** pour la carte de membre,
- **1 photo de qualité** pour le fichier,
- **1 C.V.** avec les rôles principaux joués, le nom des metteurs en scène ou réalisateurs ainsi que des théâtres ou productions cinématographiques, lyriques, musicales ou chorégraphiques.

Envoyez votre demande à :

#### UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE

Rue Marché aux Herbes, 105/33 - Galerie Agora  
1000 Bruxelles  
Tél. & Fax : 02/513.57.80 - GSM : 0474/38.21.00  
Courriel: [union.des.artistes@skynet.be](mailto:union.des.artistes@skynet.be)  
Site Internet : <http://www.uniondesartistes.be>